

# Projet de loi DUSOPT Transformation de la Fonction Publique

## DANGER !

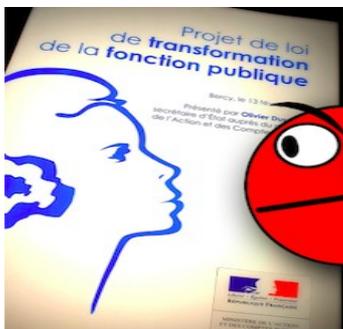
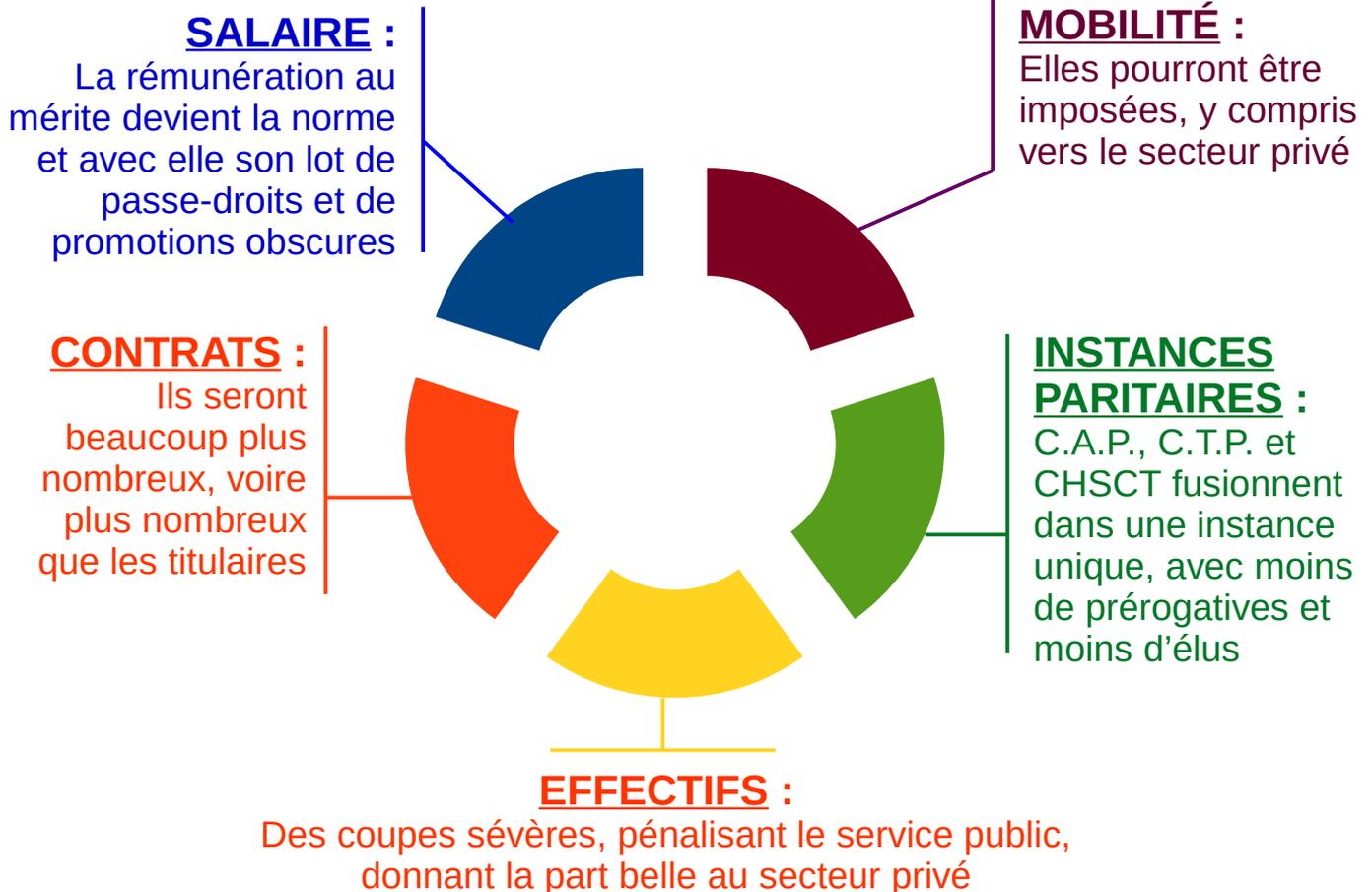
En dépit de l'opposition de la plupart des organisations syndicales, le pouvoir exécutif presse le pas et veut faire adopter ce texte législatif **fin juin** au Parlement. Il faut réagir maintenant. **Nous devons être tous en grève et dans la rue le 9 mai.**

Depuis son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron a multiplié les attaques contre les agents de la Fonction publique : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, remise en cause de missions publiques, nouvelles et massives suppressions d'emplois, etc.

À présent, il s'attaque frontalement au Statut général avec un projet de loi aux dispositions dévastatrices.

La CGT ne laissera pas faire cette œuvre de démantèlement.

Pour faire grandir l'indispensable processus de mobilisation, elle passe au crible les principales mesures hautement nocives du projet de loi.



**un projet de loi dangereux**

**PLUS DE PRÉCARITÉ  
PLUS D'ARBITRAIRE  
MOINS D'EFFECTIFS ET DE MOYENS**

**une attaque violente  
contre le Statut**

**Avec la CGT, refusons la casse du Service Public !**

Alors que le droit à mutation n'est toujours pas une réalité dans les trois versants, le projet de loi ne fera que restreindre ce droit en supprimant l'avis de la CAP et en autorisant le recrutement par contrat sur des emplois permanents (art. 7 et 8). Pour cela, le projet de loi prévoit plusieurs mesures (art. 25-26) en cas d'externalisation vers le privé (**détachement automatique en CDI**) et de suppressions d'emploi.

**Pour la CGT, c'est la mobilité contrainte qui est mise en œuvre pour gérer les milliers de suppressions d'emplois, les restructurations et externalisations de missions !**



LE DÉPARTEMENT

Le Département du Var a déjà externalisé plusieurs de ses missions : ménage, informatique, social, routes...

Demain, avec ce projet de loi, le Département pourra accélérer la cadence, en vous obligeant à rejoindre l'entreprise privée à laquelle le service sera confié.

Certains se croient à l'abri de telles restructurations. Si c'est votre cas, posez vous la question : mon service ne peut-il vraiment pas être confié au privé, même partiellement ?



Le projet de loi prévoit la généralisation de l'évaluation individuelle en lieu et place de la notation (art. 10). Dans les textes, toute référence à la notation sera remplacée par « l'appréciation de la valeur professionnelle » qui se fonde sur une évaluation individuelle lors de l'entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct. Celle-ci donne lieu à un compte-rendu. À la demande de l'agent, la CAP peut demander la révision de ce compte-rendu.

**La CGT condamne ce projet qui favorise la carrière et la rémunération au mérite, sacralise le clientélisme et ne fera qu'aggraver les inégalités salariales entre les femmes et les hommes !**



LE DÉPARTEMENT

Au Département du Var, cela laisse présager un RIFSEEP avec une part variable très forte, mais dont quelques agents seulement pourraient bénéficier.

Selon quel mode de calcul ?  
Le « mérite » ?

A ce jour, au Département du Var, personne n'a encore donné une définition précise et objective du « mérite ».

L'article 5 élargit encore la possibilité hallucinante de nommer des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire sur des emplois de direction de la Fonctions publique.

Dans son article 6, le gouvernement justifie la création d'un nouveau contrat à durée déterminée, dit « Contrat de projet » afin de permettre la mobilisation de profils divers pour la conduite de projets ou de missions spécifiques.

Le recrutement de contractuels de catégorie B sur des emplois permanents sera possible (article 7).

L'article 8 élargit la possibilité de recruter sur des CDD à temps incomplet inférieur à 50 % pour tous les emplois et toutes les collectivités !

A la précarité statutaire (impossibilité pour les contractuels d'exercer leur droit de réserve, notamment face à des commandes très politisées), le gouvernement ajoute la précarité financière.

**Pour la CGT, le recours accru au contrat, c'est l'inflation de la précarité !**



LE DÉPARTEMENT

Le Département du Var a déjà connu des personnels d'encadrement éphémères ; et les personnels ont bien pu constater qu'à leur départ, c'est la désorganisation totale : les projets sont gelés, voire remis en cause, et plus rien n'avance.

Demain, avec ce projet de loi, vous pourrez profiter d'un directeur qui n'a jamais œuvré pour le service public. Idem pour vos collègues de travail.

Le projet de loi, en même temps qu'il vide les CAP de leurs prérogatives, instaure la fusion des CT ou CTE et des CHSCT dans une instance unique – le Comité social – compétant pour l'ensemble des sujets intéressant le collectif de travail.

L'avis des CAP sera supprimé sur les questions liées aux mutations, aux mobilités, à l'avancement et à la promotion interne. Ne subsisteront donc que les CAP relatives à la situation individuelle (recours, révision du compte-rendu d'évaluation) et à la discipline (cf. art. 13).

**Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié et ses représentants formés et techniciens, et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels !**

**Déshabiller les CAP, c'est vous priver de tout soutien lors d'une mutation forcée, mais aussi laisser les mains libres à l'Autorité Territoriale pour tout ce qui concerne votre déroulement de carrière.**



LE DÉPARTEMENT

Au Département du Var, la réorganisation n'est pas terminée. Le Président estime qu'il reste encore pas mal de postes superflus.

Demain, avec ce projet de loi, il dispose de tous les pouvoirs, n'a plus besoin de s'encombrer des instances paritaires et vous êtes privés d'instance pour faire valoir vos droits, pour que votre dossier fasse l'objet d'un examen et d'un contradictoire.

**120 000 postes** vont être supprimés dans la fonction publique, dont **70 000 rien que dans la territoriale**. Mathématiquement, la charge de travail pour ceux qui restent devrait devenir intenable. A terme, arrêts de travail, fermetures de services et ouvertures en mode dégradé deviendront la norme. En tant qu'agent public, c'est déjà difficile à gérer, et en tant qu'utilisateur, c'est carrément inadmissible.

**La CGT revendique des services publics de qualité, partout, pour tous.  
Le P.I.B. de la France ne réduit pas, l'argent est là,  
dès lors qu'il n'est pas capté par la Finance.  
Les actionnaires coûtent toujours plus cher que les fonctionnaires.**



LE DÉPARTEMENT

Au Département du Var, plus de **200 postes** ont déjà été supprimés en un an. 300 de plus devraient disparaître dans les deux ans qui viennent.

Les conditions de travail se dégradent, et ce sous-effectif impacte le droit à la formation, les temps partiels, le déroulement de carrière, les mobilités, les congés... et vos conditions de travail.

## ANALYSE

Moins de fonctionnaires, plus de contractuels, moins de droits, plus de charge de travail, moins de rémunération, moins de déroulement de carrière, mais plus d'engagement professionnel.

Une part croissante des services part vers le privé, les agents publics devront soit suivre, soit se faire licencier, et ne bénéficieront plus du soutien des instances paritaires pour faire valoir leurs droits.

Les usagers (que nous sommes) devront payer pour davantage de services devenus privés, tandis que les portes des services publics seront closes. Déjà, le gouvernement réfléchit à privatiser certaines routes nationales et départementales (les sociétés d'autoroute se frottent déjà les mains).

Et vous, êtes-vous certain que votre mission ne pourra jamais être confiée au secteur privé ?

**Supprimer les services publics, c'est transformer notre société.  
Une société du chacun pour soi, favorisant ceux qui ont de l'argent,  
et laissant les autres de côté.**

**La CGT ne se résigne pas à accepter cette transformation. Et vous ?**

**Avec la CGT, je manifeste !  
Le 9 mai, je défends le Service Public !**